

Europe for Peace and Solidarity - Belgique

Note politique autour de la guerre en Ukraine

La plateforme *Europe for peace and solidarity* est née en Italie¹ à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022. Elle est désormais active dans plusieurs pays d'Europe. En Belgique, la plateforme se compose de quelque 65 organisations et est coordonnée par une dizaine d'entre elles (ABVV/FGTB, Beweging.net, CNAPD, intal, Mouvement de la Paix de Louvain, Pax Christi Vlaanderen, Vrede vzw et Vredesactie).

Dans sa mobilisation pour la paix en Ukraine, la branche belge de la plateforme *Europe for peace and solidarity* synthétise ici ses recommandations en vue de les soumettre au débat public.

Recommandations pour une paix juste et durable en Ukraine

1. Prioriser la sauvegarde de la vie et empêcher davantage de destruction

La plateforme *Europe for peace and solidarity*-Belgique condamne sans ambiguïté l'agression russe contre un pays souverain. Par cette invasion, la Russie s'est rendue coupable de graves violations du droit international, ainsi que du droit international humanitaire² : des cibles civiles sont bombardées, des enfants enlevés, des femmes violées, des réfugiés ou des ambulances sont la cible de tirs.

La plateforme exhorte l'armée russe à se conformer au droit international et à se retirer du territoire ukrainien.

La plateforme continue de constater avec effroi les souffrances causées par la guerre : des dizaines de milliers de morts, des infrastructures détruites, un environnement durablement contaminé. Elle s'indigne de voir ces souffrances et ces destructions s'alourdir toujours davantage avec la prolongation des affrontements.

La guerre doit cesser pour éviter de nouvelles effusions de sang. La sauvegarde de la vie et la prévention d'autres destructions doivent être les priorités politiques et diplomatiques absolues. C'est pour viser ces objectifs primordiaux que la plateforme appelle avec force à l'instauration d'un cessez-le-feu, prélude à une résolution politique du conflit basé sur le respect du droit international. Outre la nécessité de préserver au maximum les vies humaines, il en va de l'avenir du continent européen et de l'ensemble du monde, menacés par une prolongation et une extension du conflit.

¹ <https://retepacedisarmo.org/europe-for-peace/>

²Quelques sources : <https://news.un.org/en/story/2022/09/1127691>, <https://www.icc-cpi.int/news/situation-ukraine-icc-judges-issue-arrest-warrants-against-vladimir-vladimirovich-putin-and>, <https://www.hrw.org/europe/central-asia/ukraine>

2. Arrêter le cercle vicieux de la guerre. S'engager dans une diplomatie active pour l'instauration d'un cessez-le-feu et des pourparlers de paix.

Les tensions géopolitiques puis l'invasion russe ont engendré un soutien militaire considérable à l'Ukraine de la part des pays européens et nord-américains. Selon des sources officielles, les États-Unis ont ainsi fourni 37,8 milliards d'euros d'aide militaire et d'armes à l'Ukraine depuis 2014.³ De manière totalement inédite, la « Facilité européenne pour la paix »⁴ a de son côté débloqué 3,6 milliards d'euros. En ajoutant les livraisons bilatérales, les livraisons d'armes par les États européens membres de l'OTAN s'élèvent ainsi à 12 milliards d'euros. Ces livraisons croissantes d'armes visent à contraindre la Russie à respecter l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'image des premières victoires militaires ukrainiennes qui ont permis de stopper l'avancée des troupes russes.

Pourtant, rien ne permet aujourd'hui de préjuger de l'effectivité de ce seul soutien militaire dans la recherche du respect, par la Russie, du droit international et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine⁵. On sait par contre les coûts humain, sociétal et environnemental du conflit et de sa prolongation. Or, paradoxalement, nous constatons peu d'efforts de ces mêmes pays sur le front diplomatique afin de rechercher avec d'autres moyens, la fin des hostilités et le respect du droit international. Au contraire, l'escalade en cours semble ne pas avoir de fin en vue. Des armements de plus en plus lourds sont fournis à l'Ukraine. La Russie, de son côté, reçoit également un soutien militaire d'autres pays et agite de plus en plus ostentatoirement la menace nucléaire.

La plateforme appelle avec force au déploiement d'une diplomatie de paix active. Tous les moyens diplomatiques doivent être utilisés pour amorcer une désescalade et amener les parties belligérantes à un cessez-le-feu en vue de négociations conduisant à une paix juste et durable.

Les parties au conflit peuvent être incitées à s'asseoir à la table des négociations en offrant la perspective d'une levée progressive des sanctions à la Russie et en conditionnant le soutien militaire à l'Ukraine d'une disposition à la négociation.

Ces négociations doivent viser une paix juste mais aussi durable, fondée sur les principes suivants :

- a. Des accords clairs permettant le maintien du cessez-le-feu
- b. Le respect du droit international, en ce compris l'intégrité territoriale
- c. La reconnaissance des droits des minorités en Ukraine
- d. Un mécanisme durable de compensation pour les dommages subis
- e. La documentation et la poursuite des crimes de guerre commis sur le territoire ukrainien

³ <https://www.state.gov/u-s-security-cooperation-with-ukraine/>

⁴ La "facilité européenne pour la paix", créée en 2021, a théoriquement pour objectif d' "améliorer la capacité de l'Union européenne à prévenir les conflits, à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale" (<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-peace-facility/>). Elle manque manifestement ses objectifs dans cette situation-ci.

⁵ Gardons par ailleurs constamment à l'esprit que la multiplication des armes peut, même après la guerre, faciliter l'émergence de foyers de nouvelles violences. Par ailleurs, les groupes extrémistes des deux camps peuvent utiliser ces armes pour saper les accords de paix et compromettre la stabilité future.

- f. Une Ukraine neutre avec des garanties de sécurité claires (voir le point 5 ci-dessous pour l'explicitation de ce principe)
- g. Le rapportage et la publication des données sur les zones contaminées (radioactivité, toxicité, présence de mines antipersonnelles, etc) afin d'alerter et de protéger les populations
- h. L'organisation planifiée du travail de décontamination des zones polluées

3. Reconnaître les causes et les implications de la guerre afin d'envisager une résolution pérenne du conflit

La guerre a commencé par un conflit dans le Sud-Est de l'Ukraine après l'éviction du Président ukrainien Yanukovych suite aux manifestations d'*Euromaïdan*. L'Ukraine était alors un pays politiquement, culturellement et économiquement divisé. La Crimée et la région du Donbass abritent ainsi une importante population russophone qui constituait également la principale base électorale du Président déchu et qui ne se reconnaissait pas dans les revendications d'*Euromaïdan*. Un soulèvement a eu lieu dans les deux *oblasts* de Donetsk et de Louhansk qui déclarent leur indépendance en avril et mai 2014. Il s'en est suivi de violents combats qui ont fait 14 000 morts entre 2014 et la fin 2021. Plusieurs tentatives nationales et internationales de cessez-le-feu se sont soldées par des échecs. Les accords de Minsk – qui prévoyaient une forme d'autonomie pour les deux oblasts – nécessitant un amendement constitutionnel, n'ont jamais été mis en œuvre.

De son côté, la Crimée déclare son indépendance et est annexée à la Russie en mars 2014. Une situation non reconnue par le droit international ni par la majorité des États de la planète. Une situation qui doit également trouver une issue politique.

Ce conflit a très rapidement pris une dimension internationale, qui va aller croissante. La Russie, qui dispose d'une base militaire à Sébastopol (Crimée) pour sa flotte de la mer Noire, est intervenue activement lors de l'annexion de la Crimée, allant jusqu'au déploiement de soldats sur le terrain. Elle a également apporté un soutien militaire aux insurgés de la région du Donbass en leur fournissant des armes et, progressivement, en disposant de troupes régulières sur le terrain au cours de la guerre. L'OTAN s'est également impliquée. Depuis la création de la Commission Ukraine-OTAN en 1997, les relations se sont approfondies d'année en année, avec notamment des manœuvres annuelles visant à renforcer l'interopérabilité de l'armée ukrainienne avec l'OTAN. En 2008, l'Ukraine s'est vu promettre une future adhésion à l'OTAN, malgré les très fortes oppositions exprimées par la Russie. En 2009, l'intégration militaire euro-atlantique de l'Ukraine a commencé sur la base d'un "programme national annuel". L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 a entraîné une augmentation du soutien militaire, y compris un ensemble complet de mesures d'assistance (2016) et des livraisons d'armes de la part de plusieurs États membres de l'OTAN.

L'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 a été précédée de deux manœuvres militaires russes de grandes envergures au printemps et à l'automne 2021, qui ont déclenché une situation de crise internationale suivie d'initiatives diplomatiques entre la Russie, les États-Unis et certains pays européens. En décembre 2021, la Russie a présenté deux projets d'accord, l'un avec l'OTAN et l'autre avec les États-Unis, dans lesquels elle proposait une série de "garanties de sécurité", notamment la neutralité de l'Ukraine et une réduction des troupes et des équipements de l'OTAN en Europe de l'Est. L'OTAN a rejeté ces demandes. Les initiatives

diplomatiques n'aboutissent pas. Le 21 février 2022, la Russie reconnaît l'indépendance de Louhansk et de Donetsk et se retire des accords de Minsk. Le 24 février, elle lance son "opération militaire spéciale". Les troupes russes envahissent l'Ukraine à travers toute la région frontalière et avancent vers Kiev. En partie grâce à la résistance des troupes ukrainiennes et au soutien militaire croissant de l'OTAN, les forces russes ont pu être stoppées et repoussées.

La plateforme *Europe for peace* appelle à considérer les prétentions sécuritaires légitimes exprimées par la Russie depuis le démantèlement du Pacte de Varsovie, en vue de la construction d'une autre architecture de sécurité pour le continent européen (voir point 5). Elle maintient par contre sa vigilance et sa mobilisation contre les inacceptables velléités impérialistes des dirigeants russes.

Des sanctions internationales ont également été mises en place par les États européens et nord-américains ainsi que certains autres États de la planète. Ces sanctions se sont amplifiées et élargies à mesure de l'approfondissement des hostilités. La plateforme comprend très bien la mise en place de sanctions économiques et politiques permettant d'ajouter un moyen de pression en vue du respect du droit international. Elle rappelle cependant que ces sanctions doivent être justes, ciblées, efficaces (non contre-productives) et qu'elles doivent épargner autant que possible la population civile et ne pas avoir de conséquences sur les États tiers, comme le rappelle les Nations Unies dans ses Résolutions idoines⁶.

4. Lutter contre les armes nucléaires et ressusciter le régime de contrôle des armements

La guerre en Ukraine nous confronte à une menace nucléaire sans précédent⁷. Celle-ci se vérifie tant par les menaces russes d'utilisation d'armes nucléaires que par le déploiement d'armes nucléaires russes en Biélorussie. L'adhésion de la Finlande à l'OTAN, pays frontalier de la Russie, signifie que ce pays va désormais participer à la stratégie de dissuasion nucléaire de l'Alliance. Le Président finlandais n'a pas exclu, en novembre dernier, le déploiement d'armes nucléaires sur son sol. Les États-Unis, de leur côté, vont remplacer les bombes nucléaires que 5 pays européens (Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Turquie) abritent sur leur territoire, par de nouvelles bombes nucléaires B61-12, « *plus petites et plus facilement déployables* ». Elles doivent arriver dans les mois qui viennent.

Tout doit être mis en œuvre pour que les puissances nucléaires respectent leurs obligations de désarmement au titre du Traité de non-prolifération (TNP). Il est impératif, également, que tous les pays adhèrent au Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) le plus rapidement possible. Le statut d'observateur que la Belgique a endossé à la conférence des États parties au TIAN doit être sincère et aboutir à une inscription plus significative de la Belgique dans le court terme.

⁶ Le cadre théorique onusien autour des sanctions est fixé par la déclaration du Sommet mondial de 2005, auquel le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies se réfère encore aujourd'hui. Les principes qui entourent les régimes de sanctions sont rappelées dans toutes les 31 résolutions du Conseil de sécurité concernant les différents régimes de sanctions développées depuis lors à l'encontre de différents pays du monde.

⁷<https://thebulletin.org/doomsday-clock/current-time/>

La plateforme rappelle que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe jusqu'à l'Oural devrait également constituer une étape importante, comme le prévoit le Traité de non-prolifération (article 7) et le Rapport de 1999 de la Commission du désarmement des Nations Unies⁸.

Les risques croissants d'une confrontation nucléaire se manifestent également dans l'effondrement inquiétant du régime de contrôle des armements. En 2002, les États-Unis se sont ainsi retirés unilatéralement du traité ABM (*Anti Ballistic Missiles*, 1972), qui imposait d'importantes restrictions à la construction de boucliers antimissiles. En 2007, les États-Unis et l'OTAN décident de construire un système de bouclier antimissile en Europe, à la suite de quoi la Russie annonce qu'elle suspend sa participation au Traité FCE (Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, 1990, qui imposait des limites à certaines catégories d'armes conventionnelles). En 2019, en raison d'un différend sur la portée d'un système de missiles russe, les États-Unis se retirent du traité FNI (Forces nucléaires intermédiaires, 1988, essentiel pour la sécurité de l'Europe tant il prévoit l'élimination de tous les missiles de croisière et missiles balistiques ayant une portée se situant entre 500 et 5 500 km. Il est le premier Traité à avoir éliminé totalement une catégorie d'armement). En 2020, les États-Unis se retirent également du Traité Ciel ouvert (sur les vols de reconnaissance non armés), suivie par la Russie quelques mois plus tard. Le 21 février 2023, la Russie annonce qu'elle suspend sa participation au programme New Start (limitation des missiles à longue portée), dernier Traité de contrôle des armements avec la Russie encore en vigueur.

5. Identifier et reconnaître les intérêts de sécurité des belligérants

En septembre 2022, le Président ukrainien Zelensky présente son « *Security Compact* », construit en collaboration avec Anders Fogh Rasmussen, ancien Secrétaire général de l'OTAN. Il y réaffirme l'ambition de l'Ukraine de devenir membre de l'OTAN et demande dans l'intervalle des garanties de sécurité juridiquement contraignantes pour l'Ukraine de la part d'une coalition de pays occidentaux. Ces garanties concernent tant des efforts d'investissements sur plusieurs décennies dans la base industrielle de défense de l'Ukraine, que des transferts d'armes modulables, un renforcement des capacités de défense et de renseignement, des missions d'entraînement intensives et des exercices conjoints sous les drapeaux de l'Union européenne et de l'OTAN.

Or, l'élargissement continu de l'OTAN vers l'Est a toujours été présenté comme une problématique sécuritaire essentielle pour la Russie. La présence de l'OTAN en Ukraine et la perspective d'une adhésion du pays à l'Alliance ont toujours été fixées par elle comme une ligne rouge. Les premières tractations diplomatiques au début de l'invasion russe de l'Ukraine en attestent : c'est une des raisons centrales qui expliquent l'invasion russe de l'Ukraine.

Le point 4 de cette note rappelle les velléités des pays de l'OTAN et de la Russie vis-à-vis de l'Ukraine et la conflictualité, puis la guerre, qu'elles ont charriées. Pour la plateforme belge *d'Europe for peace and solidarity*, l'appartenance à une alliance militaire ne devrait pas être un principe unilatéral de souveraineté si elle affecte les intérêts manifestes de sécurité d'autres pays. Un statut de neutralité pour l'Ukraine assorti de garanties de sécurité claires et juridiquement contraignantes pourrait constituer une piste pour que l'Ukraine cesse d'être l'otage perpétuel des rivalités entre puissances.

⁸

<https://www.un.org/disarmament/wmd/nuclear/nwzf/>

Partant de ce constat, il est impératif de prolonger les leçons de ce conflit. Il est primordial, dans une perspective de sécurité, de stabilité et de paix, de construire un nouveau système de sécurité pour l'ensemble du continent européen. Une nouvelle architecture de sécurité, collective et indivisible, basée sur le principe manifestement observable que la sécurité ne peut pas être recherchée aux dépens des autres. La Russie est un voisin direct de l'Union européenne. La sécurité en Europe ne peut être réalisée qu'avec elle.

Le seul forum où la sécurité et la coopération sont à l'ordre du jour est l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont la Russie est également membre. Investir dans ce forum pourrait être un premier pas important vers un nouveau système de sécurité en Europe.

La Belgique, l'Union européenne et l'OSCE doivent initier une nouvelle conférence sur la sécurité qui travaille à une architecture de sécurité différente pour l'Europe, avec des mesures de confiance, des accords de désarmement mutuel, des systèmes de vérification,... dans la lignée de la Conférence sur la sécurité et la coopération entre 1973 et 1975 qui a abouti à l'Acte final d'Helsinki.

6. Manifester une solidarité concrète à l'égard des Ukrainiens

Il importe de se tenir aux côtés des premières victimes de ce conflit que sont les Ukrainiens. Le gouvernement belge doit renforcer son soutien financier non-militaire à l'Ukraine, notamment sur le plan humanitaire et de la reconstruction. La Belgique doit soutenir un audit de la dette ukrainienne en vue de sa restructuration ou de son annulation, dans la perspective du déploiement de l'après-guerre d'une transition écologique et de l'extension de sa protection sociale. Elle doit en outre se conformer à son obligation d'accueil des Ukrainiens, Russes et Biélorusses en demande d'asile, en ce compris les objecteurs de conscience, de la même façon que toutes les personnes en demande d'asile et qui ont droit à un accueil effectif. Elle doit parallèlement veiller à la défense des droits fondamentaux en Ukraine, y compris les droits sociaux et syndicaux.

7. Stopper la course aux armements et l'augmentation vertigineuse des dépenses militaires. Faire le choix des investissements sociaux et environnementaux

À la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie, les États membres de l'OTAN s'engagent, lors de leur sommet aux Pays de Galles, à porter les dépenses militaires à 2 % du PIB (le gouvernement belge était en Affaires courantes au moment de cette prise d'engagement). Depuis lors, les budgets combinés ont augmenté de près de 20 % pour atteindre 1 051 milliards de dollars en 2022 (chiffres de l'OTAN). Dans la foulée de l'invasion russe, des augmentations considérables des budgets militaires des pays européens sont annoncés. La plupart des États membres de l'OTAN annoncent leur ambition d'atteindre effectivement la norme de l'OTAN, voire de la dépasser à court terme. Pourtant, le lien ne peut être fait entre l'insécurité ressentie vis-à-vis de l'invasion russe et l'augmentation des budgets militaires. Ces derniers ne produisant leurs effets concrets que dans plusieurs années.

De leur côté, les dépenses militaires russes ont d'abord marqué un recul avant de repartir à la hausse à partir de 2021. Pour 2023, la Russie prévoit de dépenser 84 milliards de dollars pour l'armée, soit une augmentation de 40 %.

Cette nouvelle course aux armements est exactement le contraire de ce qui devrait être fait pour viser la stabilité, la sécurité et la paix en Europe. Elle éloigne les possibilités d'une nouvelle architecture de sécurité sur le continent, seule à même d'éviter de nouvelles confrontations. En effet, en accumulant de la puissance pour dissuader toute agression potentielle, on augmente mécaniquement le risque que les mesures prises par les uns provoquent des contre-mesures chez les autres, avec pour résultat qu'un supplément de puissance n'augmente finalement pas la sécurité, et s'avère contre-productif en renforçant la défiance des pays voisins.

Dans le cadre austéritaire dans lequel nos pays se trouvent toujours, l'augmentation de ces dépenses militaires aura de nouvelles répercussions catastrophiques sur les budgets réellement nécessaires à la sécurité des individus et de la planète. Revenir sur ces augmentations des budgets militaires permettrait de dégager des « dividendes de la paix », qui pourraient être utilisés pour des investissements sociaux et environnementaux, pour certains urgents et vitaux.

8. Freiner le désastre environnemental

La guerre en Ukraine cause de graves dommages aux infrastructures ainsi qu'à l'environnement. Cette guerre aggrave les souffrances de la planète. Les sols sont fortement pollués par les équipements militaires, notamment par l'utilisation d'armes à l'uranium appauvri, avec de graves conséquences sur la santé et les écosystèmes (ressenties des dizaines d'années après la guerre). En outre, les forêts et les champs sont brûlés, ce qui entraîne des dommages importants pour la flore et la faune.

L'endommagement ou la destruction possible d'installations nucléaires - dont la centrale nucléaire de Zaporizhzhya, la plus grande d'Europe - constituent une menace majeure, avec des conséquences potentiellement apocalyptiques pour l'Ukraine, pour le continent européen et la planète entière.

La guerre génère également d'énormes émissions de gaz à effet de serre en raison de ces incendies et du déploiement à grande échelle d'avions de chasse et de véhicules militaires. Les véhicules militaires représentent 5,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre⁹.

La lutte contre le réchauffement climatique prévoit une sortie progressive des combustibles fossiles. Cependant, de nouvelles infrastructures de GNL sont construites dans plusieurs pays, dont la Belgique. Celles-ci renforcent considérablement notre dépendance à l'égard du gaz fossile. Outre les importations croissantes de GNL russe, le gaz de schiste américain est désormais acheminé en plus grande quantité, ce qui pèse lourdement sur l'environnement. D'un autre côté, des voix s'élèvent pour réclamer de nouveaux investissements dans l'énergie nucléaire afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement. Les objectifs du plan climat belge pourraient ne pas être atteints et la transition vers les énergies renouvelables est gravement menacée.

⁹ Notons à ce sujet que pour le moment, le rapportage des émissions de gaz à effet de serre liés à l'activité militaire (développement, essais et productions des armes, transport, stockage, utilisation, etc) ne sont pas obligatoires. Elles sont pourtant significatives et sont des obstacles sérieux sur la voie des objectifs climatiques.

9. Atténuer autant que possible l'impact de la guerre en Ukraine pour le Sud global

La guerre en Ukraine a également un impact tragique sur les pays du Sud et en particulier sur le continent africain, très fortement dépendant des exportations céréalières de la Russie et de l'Ukraine ainsi que de la fluctuation des prix. La guerre russo-ukrainienne a en effet entraîné une flambée des prix de l'énergie et de certaines matières premières ainsi qu'une forte inflation dans les pays occidentaux. Celle-ci a des répercussions directes dans de nombreux pays africains.

L'insécurité alimentaire dans plusieurs États africains était déjà grave avant la guerre en raison de la sécheresse et des conditions météorologiques défavorables, de la faible productivité, des conséquences du changement climatique et des répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19, dont ils ne sont pas encore remis. Le blocage des céréales rendait la situation encore plus périlleuse, menaçant des populations entières de famine.

L'Ukraine et la Russie sont les principaux exportateurs mondiaux de céréales, d'huile de tournesol et d'autres produits agricoles. À elles deux, la Russie et l'Ukraine représentent 30 % de la production mondiale de blé et 80 % de l'huile de tournesol¹⁰.

Dans l'ensemble, l'Afrique a importé 32 % de ses importations totales de blé de la Fédération de Russie et 12 % de l'Ukraine entre 2018 et 2020. Les chiffres varient selon l'État : par exemples, la dépendance du blé provenant d'Ukraine et de Russie en 2021 était de presque 50% en Tanzanie, 60% pour le Sénégal, 70 % pour l'Égypte et 90% pour la Somalie et la RDC !¹¹

L'accord russo-ukrainien sur le déblocage des céréales, survenu en août 2022, est la preuve de l'effectivité de la voie diplomatique. Elle doit être prolongée et élargie.

10. Le travail à la paix

De manière plus générale, il est important de rappeler que la guerre ne se prévient pas avec des armes et (la menace de-) l'usage de la violence. La sécurité humaine et communautaire ne peut être visée de manière pérenne que si la paix est ancrée plus profondément dans les soubassements culturels de nos sociétés. La plateforme appelle donc sur le plus long terme à travailler de manière déterminée sur le programme d'action des Nations Unies pour une "culture de paix", fondée sur un développement économique et social durable, le respect des droits humains, l'égalité des genres, une représentation plus importante des femmes dans les mécanismes de gestion de conflits et la diplomatie, la solidarité et la collaboration.

Premières associations signataires (14 juin 2023) :

ABVV/FGTB - ACV/CSC - Agir pour la Paix - Ander Europa - Attac Bruxelles 2 -
Beweging.net - CNAPD –

¹⁰https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-05/UNDP%20RBA%20-%20Impact%20of%20the%20war%20in%20Ukraine%20on%20Africa%20-%2024%20May%202022_0.pdf

¹¹ Source : The Observatory of Economic Complexity). <https://oec.world/en>

DiEM 25 - Forum Nord Sud - FOS - Groenplus - Intal - Käthe Kollwitz Vredescollectief -
Leuvense vredesbeweging - MCP - MJS - MOC –

Pax Christi Vlaanderen - Vrede vzw - Vredesactie - Vriendschap zonder grenzen/Amitié sans
frontière - Viva Salud